



NATIXIS

SUPPLEMENT EN DATE DU 23 MAI 2017 AU PROSPECTUS EN DATE DU 12 AVRIL 2017 RELATIF A L'ADMISSION SUR LA BOURSE DE LUXEMBOURG DE TITRES NEGOCIABLES A MOYEN TERME INDEXES SUR LA PERFORMANCE DE L'INDICE CAC LARGE 60 EQUAL WEIGHT ER® ET VENANT A ECHEANCE LE 14 JUIN 2027 (LES "TNMT") D'UN MONTANT NOMINAL DE 30.000.000 EUROS

Le présent supplément (le **Supplément**) complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus en date du 12 avril 2017 (le **Prospectus**) visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°17-156 le 12 avril 2017, préparé par Natixis (l'**Emetteur**) et mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission aux négociations sur la Bourse du Luxembourg de titres négociables à moyen terme indexés sur la performance de l'indice CAC Large 60 Equal Weight ER® et venant à échéance le 14 juin 2027 (les **TNMT**).

Le Prospectus tel que modifié par le Supplément constitue un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**).

Le Supplément constitue un supplément au Prospectus conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF afin de fournir des informations sur l'Emetteur en complément de l'information déjà fournie ou incorporée par référence dans le Prospectus.

Le Supplément a été préparé pour apporter les modifications suivantes :

- (a) incorporation par référence du communiqué de presse de Natixis en date du 9 mai 2017 et mise à jour de la table d'incorporation par référence dans la section « Documents incorporés par référence » de la deuxième partie intitulée « INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR » du Prospectus ; et
- (b) mise à jour de la deuxième partie intitulée « INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR ».

Sous réserve des informations figurant dans le Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus qui serait de nature à influencer significativement l'évaluation des TNMT n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) toute déclaration faite dans ce Supplément et (b) toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du Supplément prévaudront.

Des exemplaires du Prospectus et de ce Supplément sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, tout jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de : Natixis, 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France. Il est disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site Internet de Natixis : www.equitysolutions.natixis.com.



VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) a apposé le visa numéro 17-232 en date du 23 mai 2017 sur le présent Supplément. Ce Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

Clause	Page
PREMIÈRE PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR	4
DEUXIÈME PARTIE : PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS	9

PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR

La deuxième partie intitulée « **INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR** », point 4 « **CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE** » et point 7 « **DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE** » figurant aux pages 11 à 15 du Prospectus sont modifiés comme suit :

DEUXIÈME PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR

1. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 mars 2017.

2. DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent Prospectus doit être lu et interprété conjointement avec les documents suivants, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document de Référence 2016 de l'Émetteur déposé le 21 mars 2017 auprès de l'AMF sous le numéro D.17-0195 (le "**Document de Référence 2016**" ou "**DR 2016**") ;
- le Document de Référence 2015 de l'Émetteur déposé le 10 mars 2016 auprès de l'AMF sous le numéro D.16-0127 (le "**Document de Référence 2015**" ou "**DR 2015**") ; et
- le communiqué de presse de Natixis en date du 9 mai 2017 (le **Communiqué de Mai 2017**).

Toute déclaration contenue dans un document qui est réputé incorporée par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins de ce Prospectus dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes modifie ou complète une telle déclaration antérieure. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie intégrante de ce Prospectus, sauf si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Des copies des documents incorporés par référence dans ce Prospectus peuvent être obtenues, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) à compter de la date des présentes au siège social de l'Émetteur.

De plus, les documents contenant les informations incorporées par référence sont disponibles sur le site internet de l'Émetteur www.equitysolutions.natixis.com.

Informations incorporées par référence	Référence
Etats financiers consolidés annuels de Natixis pour l'exercice clos 31 décembre 2016	
Bilan consolidé	Pages 204 et 205 du DR 2016

Informations incorporées par référence	Référence
Compte de résultat consolidé	Page 206 du DR 2016
Flux de trésorerie nette pour 2016 et 2015	Pages 210 et 211 DR 2016
Notes	Pages 214 à 348 DR 2016
Rapport des commissaires aux comptes	Pages 349 à 350 DR 2016
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Page 207 DR 2016
Variation des capitaux propres	Pages 208 et 209 DR 2016
Etats financiers consolidés annuels de Natixis pour l'exercice clos 31 décembre 2015	
Bilan consolidé	Pages 206 et 207 du DR 2015
Compte de résultat consolidé	Page 208 du DR 2015
Flux de trésorerie nette pour 2015 et 2014	Pages 212 et 213 du DR 2015
Notes	Pages 216 à 335 du DR 2015
Rapport des commissaires aux comptes	Pages 336 à 337 du DR 2015
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Page 209 du DR 2015
Variation des capitaux propres	Pages 210 et 211 du DR 2015
Information trimestrielle de Natixis au 31 mars 2017	
Résultats du premier trimestre	Pages 1 à 5 du Communiqué de Mai 2017
Structure Financière	Page 6 du Communiqué de Mai 2017
Annexes	Pages 13 à 26 du Communiqué de Mai 2017

De plus, pour les besoins de la Directive Prospectus, les informations pourront être trouvées dans les documents incorporés par référence ou dans ce Prospectus conformément à la table de concordance figurant ci-après (avec les références aux Sections concernées de l'Annexe XI du Règlement (CE) n°809/2004, tel que modifié par le Règlement Délégué (UE) n°486/2012 du 30 mars 2012, si applicables) :

Rubriques de l'annexe 11 du règlement européen n° 809/2004	Pages
3. Facteurs de risque	Pages 112 à 186 du DR 2016

Rubriques de l'annexe 11 du règlement européen n° 809/2004	Pages
<p>4. Informations concernant l'Émetteur</p> <p>4.1 Histoire et évolution de la Société</p> <p>4.1.1 Raison sociale, nom commercial</p> <p>4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement</p> <p>4.1.3. Date de constitution, durée</p> <p>4.1.4. Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire</p> <p>4.1.5. Événement récent propre à l'Émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité.</p>	<p>Pages 6 à 9 du DR 2016</p> <p>Page 438 du DR 2016</p> <p>Page 438 du DR 2016</p> <p>Page 438 du DR 2016</p> <p>Page 438 du DR 2016</p> <p>N/A</p>
<p>5. Aperçu des activités</p> <p>5.1 Principales activités</p> <p>5.1.1. Description des principales activités de l'Émetteur, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis</p> <p>5.1.3. Principaux marchés sur lesquels l'Émetteur opère</p> <p>5.1.4. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle</p>	<p>Pages 12 à 27 du DR 2016</p> <p>Pages 302 à 309 du DR 2016</p> <p>Pages 14 à 26 du DR 2016</p>
<p>6. Organigramme</p> <p>6.1 Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Émetteur</p> <p>6.2 Si l'émetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué</p>	<p>Pages 6, 7 et 9 du DR 2016</p> <p>Pages 6, 7, 9, 224 à 228, 335 à 348 du DR 2016</p>

<p>9. Organes d'administration de direction et de surveillance et Direction Générale</p> <p>9.1 Nom, adresse et la fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci : membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance</p> <p>9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction</p>	<p>Pages 34 à 80 du DR 2016</p> <p>Page 80 du DR 2016</p>
<p>10. Principaux actionnaires</p> <p>10.1 Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.</p> <p>10.2 Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.</p>	<p>Pages 449 et 451 du DR 2016</p> <p>Page 452 du DR 2016</p>
<p>11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Émetteur</p>	
<p>11.1 Informations financières historiques</p> <p>11.2 États financiers</p> <p>11.3 Vérification des informations financières historiques annuelles</p> <p>11.4 Date des dernières informations financières</p>	<p>Se reporter au Tableau "Informations incorporées par référence" ci-dessus</p> <p>Se reporter au Tableau "Informations incorporées par référence" ci-dessus</p> <p>Se reporter au Tableau "Informations incorporées par référence" ci-dessus</p> <p>Se reporter au Tableau "Informations incorporées par référence" ci-dessus</p>

<p>11.5 Informations financières intermédiaires et autres</p>	<p>Se reporter au Tableau "Informations incorporées par référence" ci-dessus</p>
<p>11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage Information relative à toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'Emetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) pour une période couvrant au moins les douze derniers mois qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Emetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée</p>	<p>Pages 175 à 178 du DR 2016</p>
<p>11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.</p>	<p>Page 200 du DR 2016 Communiqué de Mai 2017</p>
<p>14. Documents accessibles au public</p>	<p>Page 485 du DR 2016</p>

Les informations figurant dans les documents incorporés par référence et qui ne seraient pas visées dans les tableaux de concordance ci-dessus sont soit sans objet soit couvertes à un autre endroit du Prospectus.

DEUXIEME PARTIE : PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS

1. NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS

Régis Lavergne, Deputy Head of Equity Derivatives

Eric Valézy, MTN Cross Asset Internal Issuer

2. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le 23 mai 2017

Régis Lavergne

Eric Valézy